

**LE GRAND PERIGUEUX****Assainissement des Eaux Usées****Travaux en lien avec le PUP Chercuzac****Extension réseau pluvial DN 400 Chemin des Ecluses 450 ml****DEVIS ESTIMATIF**

N° Prix	Description des travaux, ouvrages et fournitures	U	P.U.	Qté	Total
	<b>1 - TRAVAUX PREPARATOIRES</b>				
11.01	<b>Préparation du chantier</b>	u	2520,00	1,00	2520,00
11.02	<b>Clauses techniques et financières particulières dans le cadre de la réglementation sur les travaux à proximité des réseaux</b>				
11.02.01	Localisation de réseau enterré par procédé non intrusif et permettant d'atteindre une précision en X, Y, Z, de classe A	ml	6,00	450,00	2700,00
11.02.03	Travaux ponctuels de localisation de réseau enterré réalisés en phase chantier par des techniques de terrassement mécaniques et manuelles	m <sup>3</sup>	60,00	30,00	1800,00
11.02.04	Travaux de dégagement partiel ou total des réseaux enterrés situés dans la tranchée ou à proximité de celle-ci, exécutés par tous moyens mécaniques appropriés et à la main, si nécessaire.				
11.02.05	Forfait général pour l'ensemble du chantier. Mise en place de protections mécaniques ou d'éléments mécaniques permettant le maintien des réseaux enterrés situés dans la zone de terrassement	f	500,00	2,00	1000,00
12.01.01	<b>Amenée, repli du chantier, protection</b> , pour un chantier de faible importance ( longueur collecteur principal < 1 km )	ml	24,00	200,00	4800,00
13.04	Mise en place de signalisations pour déviation	u	1200,00	1,00	1200,00
14.01	Constat d'huiissier, y compris rapport (3 ex papier + 1 ex sur support numérique)	f	1000,00	2,00	2000,00
	<b>2 - EXECUTION DES TRANCHEES</b>				
21.01	<b>Tranchées pour canalisations gravitaires</b>				
21.01.01	Tranchée exécutée aux engins pour canalisations gravitaires : part de la tranchée dont la profondeur est ≤ 1,30 m	m <sup>3</sup>	20,40	640,00	13056,00
21.01.02	Tranchée exécutée aux engins pour canalisations gravitaires : part de la tranchée dont la profondeur est > 1,30 m et ≤ 2,50 m	m <sup>3</sup>	26,40	50,00	1320,00
22.01	<b>Terrain dur</b> nécessitant l'emploi d'un engin de forte puissance	m <sup>3</sup>	12,00	100,00	1200,00
22.02	<b>Terrain rocheux</b> nécessitant l'emploi du marteau piqueur ou du brise roche.	m <sup>3</sup>	24,00	80,00	1920,00

22.09	<b>Evacuation en décharge</b> des matériaux non réutilisés en remblai		m <sup>3</sup>	6,00	685,00	4110,00
<b>3 - CANALISATIONS, BRANCHEMENTS, PIECES SPECIALES</b>						
31.02	<b>Tuyaux béton armé série ou PEHD</b>		ml	70,80	450,00	31860,00
31.02.02	tuyau BA Ø 400 mm					
33.01	<b>Boîtes d'inspection et regards de visite</b> : boîtes d'inspection et regards de visite étanche pour une profondeur de 1,20 m , non compris le tampon		ml	708,00	10,00	7080,00
33.01.01	Ø 1000 mm en béton (pour un Ø de canalisations jusqu'au 200 mm inclus)		u	42,00	50,00	2100,00
33.02	<b>Plus-value pour hauteur supplémentaire</b>		dm	228,00	10,00	2280,00
33.02.01	Ø 1000 mm en béton					
33.07	<b>Tampons et grilles</b>		u	708,00	10,00	7080,00
33.07.01	tampon articulé Ø 850 mm classe D 400 (trafic moyen)					
<b>4 - REMBLAITEMENT ET VOIRIE</b>						
<i>Les volumes sont calculés au vide théorique de la fouille, avec au maximum les largeurs limites définies aux articles 21.01 et 21.02, et déduction faite du volume de la canalisation à partir du ø 400 extérieur inclus pour le calcul des volumes d'enrobage</i>						
41.01	<b>Matériaux pour lit de pose et enrobage des canalisations</b>		m <sup>3</sup>	43,20	350,00	15120,00
41.01.01	Gravier lavé 6/10					
41.02	<b>Matériaux de remplacement</b>		m <sup>3</sup>	40,80	330,00	13464,00
41.02.01	Remblai en grave 0/315 - catégorie D					
41.05	<b>Compactage</b>		m <sup>3</sup>	3,60	330,00	1188,00
41.05.02	<i>Pour le calcul du volume compacté, le lit de pose et les zones d'assise et d'enrobage ne sont pas pris en compte</i>  Compactage par couche au-dessus de la zone d'enrobage, jusqu'à obtention des objectifs de densification requis.					
42.02	<b>Enduits chaussées</b>		m <sup>2</sup>	10,20	1000,00	10200,00
42.02.02	Enduit tricouche					
						<b>TOTAL H. T.</b>
						<b>121918,00</b>